

4401 – V. LAHAYE
FV

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil de Communauté
du 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 31 mai à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'hôtel des Sociétés à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Alain ANDRIEN, Yves PELTIER, Jacques CHAMP, Jean-Pierre MOREL, Maurice MICHELET, Julien DIDRY, Jean-Pierre LAPARRA, Louis KUTSCHRUITER, Patrick MAGISSON, Raphaël CHAZAL, Bernard GOEURIOT, Alain DUCROCQ, Jean-François THOMAS, Patrick CORTIAL, Antoni GRIGGIO, Philippe DEHAND, Pierre JACQUINOT, Gérard STCHERBININE, Yvon SCOTTI,

Mmes Marie-Claude THIL, Annie ALBERT, Claudine DUPUIS, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Angéline DE PALMA-ANCEL, Yvonne COLLIGNON, Dominique GRETZ, Sandrine JACQUINET, Khadija BERREHLI, Jennifer GHEWY.

Absents et excusés : MM. Pierre LIBERT, Christian JACQUES, Daniel LEFORT, René MATHIEU, Jean LAVIGNE, Gérard GERVAISE, François-Xavier LONG, Jean VERNEL, Charles SAINT-VANNE, Jean-Marie ADDENET, Jean-Christophe VELAIN, Philippe COLAUTTI, Sébastien CORMONT, Pierre REGENT, Gilbert PROT,

Mmes Régine MUNERELLE, Sophie PEUQUET, Sylvaine VAUDRON, Angélique SANTUS, Josiane LECLERCQ, Dominique RONGA, Marie-Claire QUENCEZ, Sylvie WATRIN,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur Claude ANTION à Monsieur Samuel HAZARD
- Monsieur Armand FALQUE à Monsieur Alain DUCROCQ

Date de la convocation le 23 mai 2017 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 24 mai 2017.

Monsieur le Président énumère la question qui sera mise à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptée, il ouvre la séance.

. 17-0501 9.4 ADOPTION D'UNE MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU COLLEGE BARRÉS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, **décide** de réaffirmer sa volonté de voir le collège Barrès poursuivre son œuvre éducative et **adopte** solennellement la motion ci-jointe en faveur de son maintien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

VERDUN, le 1^{er} juin 2017

Le Président,
Conseiller Départemental,

Samuel HAZARD.



Motion en faveur du maintien du Collège Barrès

Le Conseil Départemental de la Meuse a engagé une réflexion depuis plusieurs années sur la sectorisation des collèges.

Une phase de concertation s'est ouverte associant élus locaux, enseignants, fédérations de parents d'élèves, ...

Les élus verdunois ont été entendus le 04 avril dernier en présence de Monsieur Claude LEONARD, Président du Conseil Départemental de la Meuse et de Madame Hélène SIGOT-LEMOINE, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge de l'Education.

Si la phase de concertation n'est pas achevée et qu'une décision ne devrait intervenir que dans le courant du mois de décembre 2017, des éléments concordants amènent à penser que le Collège Barrès pourrait être fermé dès la rentrée 2018.

Des considérations stratégiques plaident contre cette hypothèse. Elles sont d'ordre démographique, éducative, sociologique, politique.

Démographique car le nombre d'élèves accueillis au collège est passé de 220 à 260 entre 2008 et 2016. Le collège accueille désormais les enfants des communes de BELRUPT, HAUDAINVILLE et BELLERAY. Il profite également de l'augmentation de 461 habitants à Verdun en 2016.

Educative car le collège est l'établissement support du Réseau d'Education Prioritaire (REP) qui rassemble les écoles Jacques PREVERT, Louise MICHEL et Porte de France.

Etre en REP signifie que les élèves et les équipes éducatives bénéficient de moyens supplémentaires qui permettent de réduire les inégalités et d'améliorer les résultats scolaires.

La fermeture du Collège Barrès entraînerait la disparition de ce dispositif.

Par ailleurs, cette décision provoquerait un transfert de 260 élèves au collège Buvignier dont les effectifs sont d'environ 435 élèves. Près de 700 élèves seraient donc scolarisés sur un seul site avec 6 voire 7 classes par niveau. Or, les études du Ministère de l'Education Nationale préconisent les collèges de type 4*4 (soit 4 classes par niveau) permettant une prise en charge efficiente des élèves.

Sociologique car le collège est situé dans un environnement géographique en pleine mutation puisque ce sont plus de 100 logements qui seront livrés d'ici 5 ans, favorisant la mixité sociale et dynamisant ce quartier et son environnement proche.

Politique enfin, car l'école c'est avant tout un espace de citoyenneté, d'apprentissage des règles qui gouvernent la société, de découverte de celles et ceux qui participent à l'animation de notre tissu social ... Ainsi, le Collège Barrès a noué de multiples partenariats avec l'AMP, l'AMATRAMI et de nombreuses autres associations pour favoriser l'ouverture sur le monde extérieur de ces jeunes collégiens.